

Annexe I - Délestage électrique : mise en œuvre, information, gestion de crise, précautions à prendre pour les entreprises

Si tout le monde (entreprises, particuliers, collectivités...) agit, les coupures peuvent être évitées et/ou limitées.

Dans la majorité des situations tendues, une baisse de 1 à 5 % de la consommation suffirait à rééquilibrer le système.

Dans les cas les plus extrêmes (vague de froid, pénurie d'importation d'électricité), la baisse nécessaire serait alors de 15 %.

1 - La mise en œuvre du délestage

1 - En cas de délestage programmé, RTE décline le besoin en blocs de 100MW horodatés et les répartit entre les différentes Agences de Conduite Régionale.

2 - Les coupures sont déclenchées par les Agences de Conduite Régionale et organisées de façon « tournante » pour limiter l'impact à **2 h par client durant les périodes de forte consommation : 8h-13h et 18h-20h**

3 – Les clients prioritaires arrêtés par le Préfet de département (réf. Article 2 de l'arrêté du 5 juillet 1990 et Article 4 de l'arrêté du 4 janvier 2005 : hôpitaux, laboratoires, installations industrielles indispensables à la Défense Nationale, établissement de convalescence et de repos, centre médico-psychologique...) ne sont pas délestés.

4 – En cas de délestage, des clients PHRV (patients à haut risque vital) pourront être concernés par une coupure d'électricité. Une communication graduelle est prévue à mesure que les hypothèses se confirment et que l'échéance se rapproche avec un déplacement obligatoire en cas de non-réponse.

5 - RTE communique en amont en tant que donneur d'ordre des coupures exceptionnelles. Enedis décline l'information auprès des clients et territoires en tant qu'opérateur des coupures. Les actions de communication sont concertées.

2- L'information du délestage et des usagers concernés

- À **J-3** (annonce d'une vigilance renforcée par RTE), Vous serez informés par les équipes territoriales d'Enedis en région, par téléphone ou par e-mail, de la possibilité de faire appel à des coupures exceptionnelles. **RTE émet le signal Ecowatt Rouge pour appeler à la baisse de consommation le jour J.**

- À **J-1**, vous serez de nouveau prévenus par les équipes territoriales (appels, e-mails ou sms) en cas de confirmation du dispositif de coupures exceptionnelles et dès que la liste des départements et des communes concernées par les coupures exceptionnelles du lendemain est disponible (vers 21h30). **Enedis met aussi à disposition des informations de coupure rue par rue, à partir de J-1 21h30, sur le site monecowatt.fr.**

3- Gestion de crise : centre opérationnel départemental (COD)de la préfecture

Le COD, outil de gestion de crise à disposition du préfet, est activé lorsqu'un événement majeur, nécessitant des mesures de direction et de coordination renforcées, intervient dans son département (importantes manifestations, épisode climatique impactant la sécurité routière, accident de grande ampleur, etc...).

Présidé par le préfet, il rassemble l'ensemble des acteurs de la sécurité civile, la police et la gendarmerie nationales ainsi que les services de l'État et les représentants des collectivités concernés.

Il s'agit de suivre et de comprendre au mieux la situation afin de prendre les décisions adéquates facilitées par la remontée et l'échange d'informations entre les différents acteurs.

Ce COD sera pré-activé à J-3 et activé à J-1. Il aura pour mission de mettre en œuvre une conduite stratégique de la crise.

4 - Les points d'attention pour les entreprises

Sécurité des personnes :

La sécurité des personnes sur un site industriel est très certainement la plus importante des mesures de sécurité d'un site. Dans cette catégorie, on pense notamment à l'éclairage, les systèmes de protection incendie, ou encore les systèmes de communication.

En parallèle, il ne faut pas oublier les impacts corollaires mais significatifs sur l'activité : arrêt de fonctionnement des ascenseurs, des badges d'accès sécurisés, de l'alimentation en fluides (chauffage, climatisation, pompes de relevage pour la distribution de l'eau...) et de l'éclairage.

Sécurité des équipements IT/serveurs :

La sécurité des systèmes informatiques (gestion et contrôle des procédés) est très souvent indispensable sur un site industriel. De plus, les serveurs et les baies de stockage nécessitent d'être protégés contre les coupures de courants au risque de subir des pertes de données et donc de clients.

Sécurité des équipements de procédé :

La sécurité des équipements peut être très importante sur un site industriel, en raison des coûts qui y sont associés. Le suivi continu des conditions de maintien des produits issus des lignes de production sont également d'une importance capitale pour certaines entreprises. La contamination d'un lot de production peut effectivement induire de lourdes pertes financières.

Il est indispensable de s'équiper d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) tant matériel que sous forme de modes opératoires testés régulièrement.

L'attention doit être portée sur la priorité de mise à l'arrêt de l'activité dans les meilleures conditions possibles. Pour ce faire, des vérifications quant à l'alimentation des systèmes d'alerte, de téléphonie et de fermeture et ouvertures de portes doivent être effectuées. Enfin, il convient de bien informer l'ensemble du personnel des modalités d'action et de réaction en cas de coupure d'électricité.